

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 05**

Nombre de membres

En exercice 10
Présents 08
Votants 08
Absents 02
Exclus 0
Procuration 0

DE LA COMMUNE DE CRAS

Séance du onze mars,
L'an deux mil vingt-six, à **19 heures 30.**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Madame Nicole DI MARIA, Maire

Etaient présents : DI MARIA Nicole – MARTOIA Guido – DELACOUR Jean-Marie – VEYRET Gérard – BANCHERI Bénédicte – BOUCHE épouse NURIT Valérie – FORT Laurence – MICHEL Stéphane

Etaient représentés :

Absent(s) : BOSSAN Sébastien - SOEHNLEN Olivier

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s) : DELACOUR Jean-Marie

**Date de la
convocation**

26 février 2026

Date de l'affichage

26 février 2026

OBJET :

**INSCRIPTION AU
BP 2026 D'UNE
ENVELOPPE
BUDGETAIRE
DEDIEE AU TIERS-
LIEU COMMUNAL –
CHAPITRE 62**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Vu le budget primitif 2026 en cours de préparation ;

Considérant l'ouverture par la commune d'un tiers-lieu social, culturel et numérique destiné à favoriser le lien social, l'accès à la culture et l'inclusion numérique ;

Considérant qu'il appartient à la commune, au titre de sa clause de compétence générale, de soutenir les actions d'intérêt local ;

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits spécifiques afin de financer les animations et prestations afférentes au fonctionnement du tiers-lieu ;

Il est proposé au Conseil municipal :

Article 1 – Création d'une enveloppe budgétaire

De prévoir, au sein de l'enveloppe de 15 000 € inscrite au Budget Primitif 2026 pour la mise en œuvre de cette action, l'affectation d'une première tranche de 5 000 € en section de fonctionnement, au chapitre 62 – Autres services extérieurs, destinée au financement des actions et animations du tiers-lieu communal, les crédits restants pouvant être mobilisés ultérieurement si nécessaire.

Article 2 – Affectation prévisionnelle des crédits

Cette enveloppe permettra notamment de financer :

Animations culturelles : Organisation de conférences et débats citoyens, expositions temporaires, lectures publiques et rencontres d'auteurs, projections et soirées thématiques...

Ateliers et actions sociales : Ateliers intergénérationnels, ateliers créatifs (arts plastiques, écriture, musique, etc.), permanences d'accompagnement social, actions favorisant l'inclusion et la participation citoyenne...

Ateliers numériques : Initiation à l'informatique et à Internet, accompagnement aux démarches administratives en ligne, sensibilisation aux usages responsables du numérique, découverte d'outils numériques (bureautique, cybersécurité, etc.)

Intervenants et prestations extérieures : Rémunération d'intervenants spécialisés, prestations d'animation et de formation, location ponctuelle de matériel si nécessaire...

Article 3 – Exécution

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2026 et engagés selon les besoins dans le respect des règles de la comptabilité publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la création d'une enveloppe budgétaire spécifique de 5 000 € au chapitre 62 du BP 2026 ;

AUTORISE le Maire à engager les dépenses correspondantes ;

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2026.

Nombre de votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
après le
Dépôt en Préfecture
de Grenoble
le
Et publication
ou
notification du

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre.

A Cras, le 11 mars 2026,

La/le secrétaire de séance

Le Maire,
Nicole DI MARIA

